

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 Juin 2018**

Le conseil communal d'enfants présente à l'assemblée leur projet d'installer un herbier entre l'espace jeux- création et le restaurant municipal. Il sera accessible à tous. Cet herbier sera constitué de plantes aromatiques : thym, basilic,.....afin que tous les habitants de Chasselay puissent en profiter.

L'arrosage et l'entretien seront effectués par les enfants du CCE à tour de rôle.

Le coût de ce projet s'élève à 180,00 €.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 09 Avril 2018

Secrétaire de séance élue : Mme Micheline PIQUEREY

I CCE : projet d'acquisition d'un herbier

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après la présentation du projet de la CCE, d'inscrire au budget l'achat d'un herbier et d'un arrosoir pour un montant de 200,00 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.

II Désignation d'un délégué chargé de la protection des données.

Le 25.05.2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date l'ensemble des Communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité(DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect.

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Il vous est donc proposé que le syndicat, pour la Commune de CHASSELAY membre du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles au sein de la Mairie et de désigner le secrétaire du Syndicat délégué à cette protection des données personnelles pour la Mairie de CHASSELAY.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Déléguent** la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.

- **Désignent** M. Sébastien ROMIEU secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues comme Délégué chargé de la Protection des données (DPO) de la Mairie de CHASSELAY,

- **Disent** que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la Mairie de CHASSELAY

III Commission d'appel d'offre : désignation d'un nouveau membre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant suite au départ du Conseiller Municipal, Monsieur Jean-Philippe DESMARECAUX

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un troisième délégué suppléant.

Est désigné, à l'unanimité : **Monsieur Christophe BALMONT.**

IV Bassin du Cluzeau : rétrocession des terrains à la Commune par le Syndicat Intercommunal du Beaujolais Azergues.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) a réalisé le bassin de rétention du Cluzeau à Chasselay, dans le cadre de sa compétence érosion, sur les terrains cadastrés section A n° 1772 et 1174 pour une contenance de 6 ha 32 a 54 ca

Le Syndicat, n'ayant pas la compétence pour l'entretien des bassins de rétention, ce dernier propose de rétrocéder gratuitement à la commune les terrains cités ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Acceptent la rétrocession gratuite du SIBA à la commune de Chasselay des terrains cadastrés section A n° 1772 et 1774 pour une contenance de 6 ha 32 a 54 ca où est implanté le bassin de rétention du Cluzeau

Autorisent Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

VI Titres en non-valeur : insolvabilité des débiteurs ouverture de l'article 6541 au budget 2018

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation des demandes en non-valeur déposée par Madame Valérie DECOOPMAN, Trésorière de Chazay d'Azergues;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Madame Valérie DECOOPMAN - Trésorière-demande au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 476,10 €, réparti sur 3 titres de recettes émis en 2017, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3147550515

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3147550515 Jointe en annexe,

présentée par Madame Valérie DECOOPMAN - Trésorière pour un montant global de 476,10 € sur le Budget principal.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018 article 6541 - Créances admises en non-valeur par décision modificative : 022 « dépenses imprévues » - 477,00 € et 6541 « créances admises en non-valeur » + 477,00 €.

VI Comptes rendus des différentes commissions :

- A. Commission voirie :** présentation du projet « aménagement du Promenoir »
Dominique SORG informe qu'à la dernière réunion avec le cabinet d'étude AGS, quelques mises au point ont été faites : précisions sur les espaces verts, étude pour la réception des eaux pluviales, choix de la couleur du béton désactivé, hauteur du trottoir
Une prochaine réunion sera organisée avec AGS et la CCBPD pour présenter le projet à la Communauté de Communes.
- B. Commission commerce :**
Micheline PIQUEREY donne le compte rendu de la dernière réunion. Il y aura au moins 30 exposants au marché nocturne du 01/09.
Pour les Rosées, nuit d'été : pas de participation des commerçants pour cette année.
La commission demande que les devis pour la signalisation et le totem à l'entrée du village soient acceptés et envoyés.
- C. Commission Bâtiment :**
Le projet de la réfection de la façade de la partie ancienne de l'école publique sera reporté pour le budget 2019 pour deux raisons :
1. Un complément de devis doit être demandé pour les huisseries extérieures.
 2. Une demande de subvention au Département pour cet investissement sera effectuée.
- D. Commission culture :**
Lydie ROUBAUD rappelle qu'une réunion en mairie est prévue le 08 juin 2018 à 12 h 30 avec les directrices et enseignants des deux écoles, les représentants de l'ONACVG et des Troupes de l'Infanterie de la Marine pour l'organisation des cérémonies du 17/06/2018 et le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

VIII. Réunions de commissions

- Commission agricole mercredi 06 juin 2018 à 20 h 30 en Mairie.

IX Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le Lundi 09 Juillet 2018 à 20 h 30